

E-learning BAT37 - Règlementation du classement des immeubles et généralités sur la sécurité incendie

DURÉE

0,12500 jours (soit 1 heure)

PRIX

60 € par participant

Soit 72 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'expertise : expert d'assuré, expert d'assurance, expert judiciaire
 - Maîtres d'ouvrage
 - Maîtres d'oeuvre
 - Professionnels de l'immobilier : agents, négociateurs, gestionnaires, syndics, administrateurs ...
 - Professions juridiques : notaires, avocats, huissiers de justice, magistrats, ...
 - Professionnels du bâtiment et de la construction : architectes, conducteurs de travaux, chefs de chantier, économistes de la construction, artisans, cadres et salariés de la construction, entreprises, économistes ...
 - Professionnels de l'assurance : entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance, personnel des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance.
 - Promoteurs
 - Diagnostiqueurs immobiliers
 - Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion Internet
 (Mozilla Firefox, Google Chrome, Safari...)

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé



OBJECTIFS

- Définir ce qu'est un Établissement Recevant du Public
- Classer les différentes catégories d'E.R.P
- Connaître les principes de sécurité incendie des E.R.P
- Assimiler la classification incendie des immeubles d'habitation
- Connaître les principes de sécurité incendie des bâtiments d'habitation
- Connaître les principes de sécurité incendie



PROGRAMME

Présentation de la formation

Bienvenue dans votre formation 2'

Comment réussir ma formation ? 2'

TUTORIEL DE NAVIGATION 5'

1. Généralités sur les E.R.P (Établissements Recevant du Public)

Vidéo n°1 - Généralités sur les E.R.P 4'

Atelier n°1 - Reconnaître les bonnes affirmations 12'

2. Les catégories d'E.R.P

Vidéo n°2 - Les catégories d'E.R.P 3'

Atelier n°2 - Retrouver la bonne catégorie d'ERP en fonction des effectifs admissibles 4'

Atelier n°3 - Déterminer la catégorie d'ERP en fonction de la situation 4'

3. Le classement des immeubles d'habitation



Vidéo n°3 - Classement des immeubles d'habitation 7'

Atelier n°4 - Associer le bon bâtiment à sa classification incendie 5'

4. Les principes de sécurité incendie

Vidéo n°4 - Les principes de sécurité incendie 4'

Atelier n°5 - Distinguer les bonnes affirmations 10'

Ce qu'il faut retenir

Guide - Réglementation du classement des immeubles et généralités sur la sécurité incendie 10''

Questionnaire de satisfaction



VALIDATION

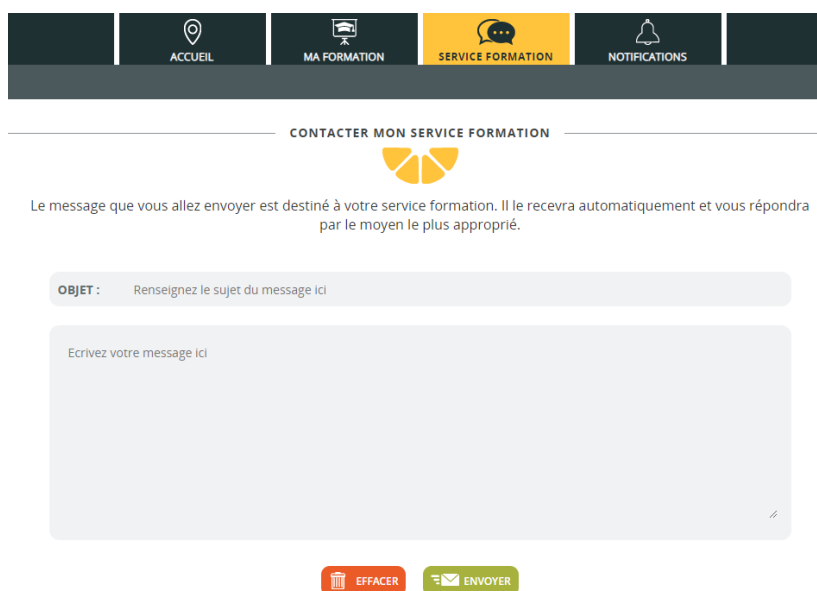
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié **QUALIOP1**



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.